R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : 2022-0316
Date : 12 août 2022

Mis en ligne le : 19 AOUT 2022

Objet : « Fête de quartier du Liourat »
Lieux : Square Michel Colucci
Date : Samedi 17 septembre 2022
N° Acte : 8.9

Le Maire de la Ville de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L511-1 ;
Vu les articles L3321-1, L3351-1 et suivants du code de la Santé Publique ;
Vu l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la règlementation sur le bruit ;
Vu l'arrêté municipal n°14-216 du 19 septembre 2014 portant règlement général de police dans les parcs et jardins de la Ville de Vitrolles ;
Vu le Plan Gouvernemental VIGIPIRATE n°10200/SDGSN/PSE/PSN/CD du 1er décembre 2016 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Vu l'arrêté municipal n° 14-216 du 19 septembre 2014 portant règlement général de police dans les parcs et jardins ;
Vu les arrêtés municipaux pris pour assurer la salubrité, la sécurité, la sûreté et la tranquillité publique ;
Vu la demande en date du 29 juin 2022, de l'association AVES Centre Social les Salyens, d'organiser une manifestation gratuite intitulée "Fête de quartier du Liourat", le samedi 17 septembre 2022 ;
Considérant que le square Michel Colucci sera occupé le samedi 17 septembre 2022 de 13h à 23h ;
Considérant l'occupation du domaine public est réglementé et qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

ARRÊTE

Article 1
Cette autorisation concerne le domaine public communal.
L'association AVES Centre Social les Salyens est autorisée à organiser une manifestation gratuite intitulée "Fête de quartier du Liourat" :

- **Le samedi 17 septembre 2022 au square Michel Colucci de 13h à 23h**

Article 2
Cette manifestation intergénérationnelle sera composée de stands et d'animations musicales. Elle se déroulera dans le square Colucci et sur la place Henri Dunant (domaine privé, géré par le bailleur "Logis Méditerranée"). L'association veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation.

Article 3
L'association s'assurera que l'accès au square soit fermé en permanence tout au long de la manifestation, mais accessible pour les secours. L'organisateur devra respecter les mesures relatives à l'adaptation de la posture Vigipirate, conformément à la note du 6 octobre 2016, adressée à cette dernière.

Article 4
Les partenaires de la manifestation, sont tenus d'assurer contre tous les risques, le personnel, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel, y compris lors du transport et s'engagent dans le cadre de cette manifestation à être à jour de leur police d'assurance et s'assurent d'être en conformité avec la règlementation en vigueur concernant leurs activités.

Article 5
La direction de la Voirie, des Réseaux et de la Circulation sera chargée d'afficher un exemplaire du présent arrêté, 7 jours au moins avant le début de la manifestation, soit le vendredi 9 septembre 2022 au plus tard.

Article 6
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 7
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 8
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice Adjointe de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain,
- Monsieur le Directeur de la Vie Associative et Participation Citoyenne,
- Monsieur le Directeur de l'Animation et de l'Evènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint

MAIRIE de VITROLLES
13127

Annexe Plan

Avenue des Salyens
Avenue Jean Etienne
Rue Louis Pasteur
Boulevard Paul Guigou
Cinéma CGR Vitrolles
Botanic® Vitrolles
D113
Avenue Denis Padovani
Decathlon Vitrolles

TABAC PRESSE FDJ
PMU LE PADOVAN
Bureau de tabac
Smile pizza
Vente à emporter
Rue Louis Pasteur
Place Henri Dunant
Le Charol's
Avenue Denis
RAM Planète bébés
Mission Locale
Est Etang de Berre